



# Compte rendu succinct du Conseil Communautaire Séance du 19 septembre 2018

## Etaient présents :

Laurence BACLE – Régis BIZEAU - Christine BOULANGER – Toine BOURRAT - Alain BRICAULT – Jacques CHAUMETTE - Dominique CHESNEAU – Jean-Pierre CORBY – Sylvain DURAND – Philippe EMMANUEL - Philippe GASCOUIN – Annie GONTHIER - Olivier GOUPILLON - Olivier GOUSSEAU – Bertrand HAUET - Gilles HOCQUET – Bernard JACQUES - Bernard JOPPIN - Joseph LE FOLL – Françoise LENARD – Michel LOMMIS - Christian LORINQUER – Rémi LUCET - Gilles MARGOT – Pierre-Marie MICHEL – Anne N'DIAYE - Dominique NICCO – Guy PELISSIER - Hervé PLANCHENAU - Denise PLANCHON – Daniel RAFFARD - Michel RECOUSSINES - Yves REVEL - Michel ROUX – Didier SAUSSAY- Michel SECONDAT - Didier SIGLER (à partir du point 18-062) – Pierre SOUIN – Michel VERENNEMAN – Marc WINOCOUR

## Etaient absents, excusés et représentés

Nathalie DUVETTE	a donné pouvoir à	Alain BRICAULT
Jean-Michel LHERBIER	a donné pouvoir à	Didier SIGLER
Philippe LEBLOND	a donné pouvoir à	Bernard JOPPIN
Marie-Thérèse BOBBIO	a donné pouvoir à	Régis BIZEAU
Annie JOSEPH	a donné pouvoir à	Bernard JACQUES
Hervé LEMOINE	a donné pouvoir à	Olivier GOUSSEAU
Frédéric FARE	a donné pouvoir à	Didier SAUSSAY
Jacqueline BOLJEVIC	a donné pouvoir à	Bertrand HAUET

## Etait absente et excusée

Hélène DUBOIS

## **Secrétaire de séance : Anne N'DIAYE**

**Membres en exercice : 57 titulaires + 21 suppléants**

### **Au point 18-061**

**Présents : 39                      Pouvoirs : 7                      Votants : 46**

### **Du point 18-062 au point 18-069**

**Présents : 40                      Pouvoirs : 8                      Votants : 48**

## **Le Conseil Communautaire,**

**18-061                      APPROUVE, à l'unanimité, le compte-rendu du 4 juillet 2018.**

**18-062                      AUTORISE, à l'unanimité, le Président à notifier le marché de « Transports des scolaires vers la piscine intercommunale de Montfort l'Amaury » au**

Auteuil-le-Roi  
Autouillet  
Bazoches-sur-Guyonne  
Behoust  
Beynes  
Boissy-sans-Avoir  
Flexanville  
Galluis  
Gambais  
Garancières  
Goupillières  
Grosrouvre  
Jouars-Pontchartrain  
La Queue-Lez-Yvelines  
Le Tremblay-sur-Mauldre  
Les Mesnuls  
Marcq  
Mareil-le-Guyon  
Méré  
Millemont  
Montfort-L'Amaury  
Neauphle-le-Château  
Neauphle-le-Vieux  
St-Germain-de-la-Grange  
Saint-Rémy-L'honoré  
Saulx-Marchais  
Thiverval-Grignon  
Thoiry  
Vicq  
Villiers-le-Mahieu  
Villiers-Saint-Frédéric

Auteuil-le-Roi  
Autouillet  
Bazoches-sur-Guyonne  
Behoust  
Beynes  
Boissy-sans-Avoir  
Flexanville  
Galluis  
Gambais  
Garancières  
Goupillières  
Grosrouvre  
Jouars-Pontchartrain  
La Queue-Lez-Yvelines  
Le Tremblay-sur-Mauldre  
Les Mesnuls  
Marcq  
Mareil-le-Guyon  
Méré  
Millemont  
Montfort-L'Amaury  
Neauphle-le-Château  
Neauphle-le-Vieux  
St-Germain-de-la-Grange  
Saint-Rémy-L'honoré  
Saulx-Marchais  
Thiverval-Grignon  
Thoiry  
Vlcq  
Villiers-le-Mahieu  
Villiers-Saint-Frédéric

groupement Transdev/Hourtole pour un montant annuel de 79 283.02 € et une durée de 4 ans.

**AUTORISE, à l'unanimité,** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce marché

**18-063**

**AUTORISE, à l'unanimité,** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Gambais pour les travaux de rénovation de l'église.

**PRECISE** que ce fonds de concours est plafonné à 8 469.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Gambais

**AUTORISE** le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

**18-064**

**AUTORISE, à l'unanimité,** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Gambais pour les travaux de rénovation de la façade de la mairie.

**PRECISE** que ce fonds de concours est plafonné à 24 257.44 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Gambais

**AUTORISE** le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

**18-065**

**AUTORISE, à l'unanimité,** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Grosrouvre pour les travaux d'aménagement d'une MAM dans un local communal.

**PRECISE** que ce fonds de concours est plafonné à 48 227.75 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Grosrouvre

**AUTORISE** le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

**18-066**

**DECIDE, à l'unanimité,** d'instaurer deux modalités de versement, annuelle et mensuelle, de la part IFSE.

**PRECISE** que l'ensemble des autres dispositions du RIFSEEP reste inchangé

**18-067**

**AUTORISE, à l'unanimité,** le Président à communiquer, à chaque commune membre de la communauté de communes, le rapport d'activité 2017.

**PRECISE** que ce rapport doit être communiqué par les maires des communes membres à leurs conseils municipaux respectifs lors d'une séance publique

**18-068**

**AUTORISE, à l'unanimité,** le président à communiquer, à chaque commune membre de la communauté de communes le rapport annuel 2017 sur le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

**PRECISE** que des éléments de ce rapport doivent être communiqués par les maires des communes membres à leurs conseils municipaux respectifs lors d'une séance publique

**18-069**

**PREND ACTE** du rapport d'activité 2017 de la société Maison Bleue pour la gestion de la structure multi accueil « Cœurs d'enfants ».



Le Président

  
Hervé PLANCHENAULT